

Système de la Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels



Rapport pour l'année 2010

PRÉFACE

L'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels est l'un des arrangements relatifs à la procédure administrés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Signé en 1928, il comptait 57 membres au 31 décembre 2010. L'Arrangement a pour objet de faciliter l'obtention de la protection internationale pour les dessins et modèles industriels et vise donc plus particulièrement à protéger l'apparence d'objets créés par l'homme. L'innovation étant à cet égard souvent le moteur du succès commercial, la protection des dessins et modèles industriels vient compléter celle qui est conférée par un brevet ou par l'enregistrement d'une marque.

Le système mis en place par l'Arrangement de La Haye offre aux utilisateurs la possibilité de faire protéger leurs dessins et modèles sur le territoire des États parties à l'Arrangement au moyen d'une demande unique, effectuée dans une seule langue, uniquement contre paiement des taxes d'enregistrement dans une seule monnaie et auprès d'une seule institution (le Bureau international de l'OMPI). De plus, la gestion de l'enregistrement international découlant d'une telle demande est facilitée car les opérations relatives aux modifications et au renouvellement ont été simplifiées.

En dépit des conséquences négatives de la crise financière, le système de La Haye a connu une croissance soutenue à partir de 2008 et jusqu'en 2010. Cette vitalité est le résultat des mesures prises par le Bureau international au cours des dernières années pour rendre le système encore plus attractif.

Des efforts continus ont été déployés en 2010 pour améliorer l'interface de dépôt électronique, complétée depuis la fin de l'année par la nouvelle interface de renouvellement électronique qui permet de renouveler les enregistrements internationaux de dessins ou modèles industriels en ligne. L'espagnol est devenu la troisième langue de travail et le système a continué d'étendre sa portée géographique, notamment avec l'adhésion de la Norvège, de l'Allemagne et de l'Azerbaïdjan à l'Acte de 1999.

Enfin, cette dynamique s'explique aussi largement par les mesures qui ont été prises pour simplifier le système de La Haye, avec le gel de l'application de l'Acte de 1934 en 2010 qui a pour but à moyen terme d'orienter toutes les opérations vers le seul Acte de 1999.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
ACTIVITÉ D'ENREGISTREMENT GLOBALE	1
Opérations diverses enregistrées en 2010 (tableau n° 1)	1
NATURE DES ENREGISTREMENTS INTERNATIONAUX	2
Voie de dépôt	2
Portée (produits, secteurs d'activité)	2
Les 10 classes les plus fréquentes dans les enregistrements internationaux (tableau n° 2)	2
Nombre de dessins ou modèles par enregistrement international	2
Portée (territoires)	3
Revendication de priorité	3
Publication	3
Coût moyen d'un enregistrement international	3
RÉPARTITION DES TAXES PARMI LES PARTIES CONTRACTANTES DÉSIGNÉES	3
ENREGISTREMENTS EN VIGUEUR	3
ÉVOLUTION DES DÉPÔTS DE DEMANDES INTERNATIONALES	3
À l'échelle mondiale	3
Par partie contractante (tableau n° 3)	4
Par pays dans lequel se situe l'adresse du titulaire (tableau n° 4)	4
ÉVOLUTION DES DÉSIGNATIONS DANS LES ENREGISTREMENTS INTERNATIONAUX	4
À l'échelle mondiale	4
Par partie contractante	4
NOMBRE DE MEMBRES DE L'UNION DE LA HAYE	5
COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	5
DÉVELOPPEMENT JURIDIQUE DU SYSTÈME DE LA HAYE	5
GRAPHIQUES ET TABLEAUX	6 – 16
GRAPHIQUE 1 – ENREGISTREMENTS INTERNATIONAUX INSCRITS EN 2006–2010	6
GRAPHIQUE 2 – ENREGISTREMENTS INTERNATIONAUX INSCRITS EN 2009–2010 (PAR MOIS)	6
GRAPHIQUE 3 – DESSINS ET MODÈLES ENREGISTRÉS EN 2006-2010	7
GRAPHIQUE 4 – DESSINS ET MODÈLES ENREGISTRÉS EN 2009-2010 (PAR MOIS)	7
GRAPHIQUE 5 – NOMBRE DE DESSINS ET MODÈLES PAR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL (2010)	8
GRAPHIQUE 6 – NOMBRE DE DÉSIGNATIONS PAR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL (2010)	8
GRAPHIQUE 7 – MONTANT DES TAXES PAYÉES PAR ENREGISTREMENT INTERNATIONAL (2010)	9
GRAPHIQUE 8 – ENREGISTREMENTS INTERNATIONAUX INSCRITS AU REGISTRE INTERNATIONAL (AU 31 DECEMBRE 2010)	9
GRAPHIQUE 9 – RENOUVELLEMENTS INSCRITS EN 2006–2010	10
GRAPHIQUE 10 – RENOUVELLEMENTS INSCRITS EN 2009–2010 (PAR MOIS)	10

	Page
GRAPHIQUE 11 – DESSINS ET MODÈLES RENOVELÉS EN 2006–2010.....	11
GRAPHIQUE 12 – DESSINS ET MODÈLES RENOVELÉS EN 2009–2010 (PAR MOIS)	11
GRAPHIQUE 13 – DEMANDES REÇUES EN 2006–2010	12
GRAPHIQUE 14 – DEMANDES REÇUES EN 2009–2010 (PAR MOIS)	12
GRAPHIQUE 15 – DESSINS ET MODÈLES REÇUS EN 2006–2010.....	13
GRAPHIQUE 16 – DESSINS ET MODÈLES REÇUS EN 2009–2010 (PAR MOIS).....	13
TABLEAU N° 3 – NOMBRE DE DESSINS OU MODÈLES CONTENUS DANS LES DEMANDES INTERNATIONALES DÉPOSÉES, PAR PARTIE CONTRACTANTE DONT LE TITULAIRE TIRE SON DROIT DE DÉPOSER (2006–2010)	14
TABLEAU N° 4 – NOMBRE DE DESSINS OU MODÈLES CONTENUS DANS LES ENREGISTREMENTS INTERNATIONAUX, PAR PAYS DANS LEQUEL SE SITUE L'ADRESSE DU TITULAIRE (2006–2010)	15
TABLEAU N° 5 – PARTIES CONTRACTANTES LES PLUS FRÉQUEMMENT DÉSIGNÉES (2010)	16
LISTE DES PARTIES CONTRACTANTES DE L'ARRANGEMENT DE LA HAYE AU 31 DÉCEMBRE 2010	17

Activité d'enregistrement globale

En 2010, le volume global de l'activité d'enregistrement dans le cadre du système de La Haye a considérablement augmenté par rapport à 2009. Le Bureau international a inscrit 2216 enregistrements internationaux (+31,8%), contenant 11 238 dessins ou modèles (+26,7%). Le nombre de désignations de parties contractantes dans les enregistrements internationaux a augmenté de 6,3% (voir le tableau n° 1 ci-dessous). Cette augmentation plus faible des désignations par rapport aux enregistrements semble être due au fait que de nombreux déposants ont choisi de désigner l'Union européenne plutôt que chacun de ses États membres également parties à l'Arrangement de La Haye.

En 2010, le nombre de renouvellements inscrits par le Bureau international (2793) a augmenté de 1,6% par rapport à 2009.

Le nombre de modifications inscrites au registre international en 2010 a augmenté de 3,7% par rapport à 2009. Des augmentations très importantes ont été enregistrées dans le nombre de demandes de changement de titulaire (192,1%) et de changement de nom ou d'adresse du mandataire (65,3%). Dans l'intervalle, le nombre de déclarations d'octroi de la protection notifiées au Bureau international a augmenté de 10,4% (voir le tableau n° 1 ci-dessous)

Tableau n° 1
Opérations diverses enregistrées en 2010
Taux de croissance par rapport à 2009

	2009	2010	Croissance
Acquisition de droits			
Enregistrements internationaux internationaux	1 681	2 216	31,80%
Désignations de parties contractantes dans les enregistrements internationaux	8 872	11 238	26,70%
	10 100	10 741	6,30%
Maintien en vigueur de droits			
Renouvellements	2 749	2 793	1,60%
Dessins ou modèles dans les renouvellements	10 440	10 842	3,90%
Désignations de parties contractantes dans les renouvellements	26 379	26 059	-1,20%
de l'année)			
Enregistrements actifs	25 662	25 633	-0,10%
Nombre de dessins ou modèles dans les enregistrements actifs	108 603	107 834	-0,70%
Désignations actives	253 739	256 294	1,00%
Nombre de titulaires de droits	7 728	7 919	2,50%
Modifications	2 589	2 686	3,70%
Changements de titulaire	215	628	192,10%
Changements de nom ou d'adresse du titulaire	738	466	-36,90%
Renonciations à l'enregistrement international	5	5	0,00%
Limitations	1	1	0,00%
Constitutions de mandataire	704	675	-4,10%
Radiation de la constitution de mandataire	171	144	-15,80%
Changements de nom ou d'adresse du mandataire	400	661	65,30%
Renonciations au mandat	35	18	-48,60%
Corrections	320	88	-72,50%
Déclarations d'octroi de la protection et refus	1 476	1 561	5,80%
Déclarations d'octroi de la protection	1 287	1 421	10,40%
Refus	189	139	-26,50%
Retraits du refus	0	1	-
Information			
Extraits et copies du registre	1 636	1 996	22,00%

Nature des enregistrements internationaux*Voie de dépôt*

Sur l'ensemble des enregistrements internationaux inscrits par le Bureau international en 2010, 2152 (97%) ont été déposés directement auprès du Bureau international.

Portée (produits, secteurs d'activité)

Par ordre décroissant de fréquence, les dessins et modèles industriels pour lesquels des enregistrements internationaux ont été inscrits en 2010 relevaient le plus souvent des classes 9, 10, 6, 23 et 7 de la neuvième édition de la Classification internationale pour les dessins et modèles industriels en vertu de l'Arrangement de Locarno (voir le tableau n° 2 ci-dessous).

Sur l'ensemble des enregistrements internationaux inscrits par le Bureau International en 2010, 66,1% concernaient des produits relevant d'une des 10 classes principales.

Tableau n° 2**Les 10 classes les plus fréquentes dans les enregistrements internationaux**

Enregistrements par classe en 2010, pourcentage par rapport au total et taux de croissance par rapport à 2009

Classes	Produits et services	2009	2010	Part	Croissance
Classe 9	Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises	205	253	11,40%	23,40%
Classe 10	Horlogerie et autres instruments de mesure, instruments de contrôle ou de signalisation	188	202	9,10%	7,40%
Classe 6	Ameublement	174	183	8,30%	5,20%
Classe 23	Installations pour la distribution de fluides, installations sanitaires, de chauffage, de ventilation ou	87	143	6,50%	64,40%
Classe 7	Articles de ménage non compris dans d'autres classes	118	137	6,20%	16,10%
Classe 26	Appareils d'éclairage	82	130	5,90%	58,50%
Classe 12	Moyens de transport ou de levage	77	121	5,50%	57,10%
Classe 32	Symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation	91	103	4,60%	13,20%
Classe 2	Articles d'habillement et mercerie	62	97	4,40%	56,50%
Classe 15	Machines non comprises dans d'autres classes	40	97	4,40%	142,50%

Nombre de dessins ou modèles par enregistrement international

En 2010, les enregistrements internationaux contenaient en moyenne cinq dessins ou modèles industriels chacun. Alors que 36% des enregistrements ne contenaient qu'un dessin ou modèle chacun, plus de 10% des enregistrements en contenaient au moins 11 (voir le graphique 5).

Portée (territoires)

En moyenne, le nombre de parties contractantes désignées dans un enregistrement international a été de cinq.

Sur l'ensemble des enregistrements internationaux inscrits par le Bureau international en 2010, 74% contenaient au plus cinq désignations de parties contractantes et, parmi ces derniers, 19,5% contenaient une seule désignation (voir le graphique 6). Parmi les enregistrements internationaux ne contenant qu'une seule désignation, la partie contractante désignée était généralement soit l'Union européenne, soit la Suisse.

Revendication de priorité

Sur l'ensemble des enregistrements internationaux inscrits par le Bureau international en 2010, 37% contenaient une revendication de priorité. Cela laisse supposer que, dans les 63% restants, la demande internationale constituait le premier dépôt pouvant servir de base à une revendication de priorité dans d'autres dépôts effectués en dehors de l'Union de La Haye.

Publication

Sur l'ensemble des enregistrements internationaux inscrits par le Bureau international en 2010, 918 (41,4%) contenaient une demande de publication immédiate alors que 274 (12,4%) contenaient une demande d'ajournement de la publication. La période de publication par défaut a été appliquée en ce qui concerne les 1023 enregistrements restants (46,2%).

Coût moyen d'un enregistrement international

En moyenne, le montant des taxes payées pour un enregistrement international en 2010 a été de 1655 francs suisses.

Sur l'ensemble des enregistrements internationaux inscrits par le Bureau international en 2010, 89,1% ont donné lieu au paiement de taxes d'un montant inférieur à 3000 francs suisses (voir le graphique 7).

Répartition des taxes parmi les parties contractantes désignées

En 2010, l'OMPI a perçu des taxes de désignation standard et individuelles pour un montant de 2 273 279 francs suisses, au nom des parties contractantes désignées. Ces taxes ont été réparties entre ces parties contractantes sur une base mensuelle.

Enregistrements en vigueur

Le 31 décembre 2010, 25 633 enregistrements internationaux en vigueur étaient inscrits au nom de 7919 titulaires de droits différents (voir le graphique 8). Ces enregistrements contenaient 107 834 dessins ou modèles et 256 294 désignations.

Évolution des dépôts de demandes internationales

À l'échelle mondiale

En 2010, le Bureau international a reçu 2382 demandes internationales pour la protection de 10 633 dessins ou modèles (voir les graphiques 13 à 15). Par rapport à 2009, ce chiffre fait apparaître une augmentation de 32,6% du nombre de demandes déposées et de 25,6% du nombre de dessins ou modèles contenus dans celles-ci.

Par partie contractante (tableau n° 3)

En 2010, pour la troisième année consécutive, ce sont les titulaires invoquant un rattachement à l'Union européenne qui ont déposé le plus grand nombre de dessins ou modèles industriels dans le cadre de demandes internationales (4601 dessins ou modèles, ou 43,3% du nombre total). Ils étaient suivis des titulaires invoquant un rattachement à la Suisse (3415 dessins ou modèles, ou 32,1%) et des titulaires invoquant un rattachement à la France (1022 dessins ou modèles, ou 9,6%). Venaient ensuite les titulaires invoquant un rattachement à l'Allemagne, à la Turquie ou à l'Espagne, avec respectivement 812, 287 et 182 dessins ou modèles.

Par pays dans lequel se situe l'adresse du titulaire (tableau n° 4)

Les titulaires ayant leur adresse en Allemagne ont indiqué le plus grand nombre de dessins ou modèles industriels dans les demandes de protection déposées en 2010 en vertu du système de La Haye (2864 dessins ou modèles, ou 26,9% du nombre total). Ils ont devancé les titulaires ayant leur adresse en Suisse (2635 dessins ou modèles, ou 24,8%), en France (998 dessins ou modèles, ou 9,4%), aux Pays-Bas (867 dessins ou modèles, ou 8,2%) et aux États-Unis d'Amérique (811 dessins ou modèles, ou 7,6%). L'Italie, la Turquie, l'Autriche, l'Espagne et le Luxembourg figurent également parmi les 10 premiers pays en termes d'adresse, avec chacun plus de 200 dessins ou modèles ayant fait l'objet d'une demande de protection en 2010.

Il est intéressant de noter qu'un grand nombre de titulaires ayant leur adresse dans un pays qui n'est pas partie à l'Arrangement de La Haye demande périodiquement la protection d'un dessin ou modèle industriel en vertu du système de La Haye. On notera en particulier que plusieurs titulaires ayant leur adresse aux États-Unis d'Amérique ont demandé une protection pour 811 dessins ou modèles industriels par le biais du système de La Haye. Les États-Unis d'Amérique n'étant pas partie contractante de l'Arrangement de La Haye, il a été demandé à ces titulaires de fonder leur droit de déposer sur un rattachement à un autre État ou à une organisation intergouvernementale qui est une partie contractante.

Un nombre inférieur de dessins et modèles a été déposé par des titulaires ayant leur adresse dans un pays qui n'est pas une partie contractante de l'Arrangement de La Haye, mais qui est un État membre d'une organisation intergouvernementale qui est elle-même une partie contractante, comme l'Autriche, la Finlande, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suède, pays qui sont tous des États membres de l'Union européenne.

En 2010, le nombre de demandes déposées par des titulaires des pays ci-après a beaucoup augmenté par rapport à 2009 : Allemagne (+31%), Autriche (+48%), Espagne (+541%), Luxembourg (+271%), Suisse (+42%) et Turquie (+108%). Des augmentations encore plus spectaculaires ont été enregistrées pour la Pologne (4700%), l'Islande (700%) et l'Ukraine (600%), bien que les nombres absolus soient restés relativement bas pour ces pays.

Évolution des désignations dans les enregistrements internationaux*À l'échelle mondiale*

En 2010, le Bureau international a inscrit 10 741 désignations de parties contractantes dans les enregistrements internationaux. Ce chiffre représente une augmentation de 6,3% par rapport à 2009. Comme cela a été indiqué précédemment, cette augmentation plus faible du nombre de désignations par rapport au nombre d'enregistrements semble être due au fait que de nombreux déposants ont choisi de désigner l'Union européenne dans son ensemble plutôt que chacun de ses États membres également parties à l'Arrangement de La Haye.

Par partie contractante

En 2010, l'Union européenne a été la partie contractante la plus fréquemment désignée en ce qui concerne les dessins et modèles pour lesquels une protection a été demandée en vertu du système de La Haye. Elle a été désignée en ce qui concerne 7897 dessins ou modèles, soit 70,3% des 11 238 dessins ou modèles inscrits au registre international cette année-là (voir le tableau n° 5 ci-dessous). Elle était suivie de la Suisse (7736 dessins ou modèles, soit 69%), de la Turquie (4589 dessins ou modèles, soit 41%) et de Singapour (2448 dessins ou modèles, soit 22%).

Nombre de membres de l'Union de La Haye

L'Allemagne a adhéré à l'Acte de Genève le 13 février 2010, la Norvège le 17 juin 2010 et l'Azerbaïdjan le 8 décembre 2010.

Après le dépôt de leurs instruments de dénonciation respectifs, l'Acte de 1934 a cessé de s'appliquer à l'Indonésie à compter du 3 juin 2010 et à la Suisse à compter du 19 novembre 2010.

Le 13 décembre 2010, le Royaume des Pays-Bas a déposé les instruments de dénonciation de l'Acte de 1934 pour Aruba, Curaçao, Saint-Martin (partie hollandaise) et la partie hollandaise des Caraïbes, à savoir les îles de Bonaire, de Saint-Eustache et de Saba. Cette dénonciation prendra effet à l'égard des territoires précités le 13 décembre 2011.

Enfin, le 11 octobre 2010, le Danemark a retiré la déclaration qu'il avait faite concernant le Groenland dans son instrument de ratification de l'Acte de 1999. Par conséquent, l'Acte de 1999 s'applique au Groenland depuis le 11 janvier 2011.

Au 31 décembre 2010, l'Arrangement de La Haye comptait 57 parties contractantes, parmi lesquelles 39 étaient liées par l'Acte de 1999 (Genève), 34 par l'Acte de 1960 et 13 par l'Acte de 1934. La liste des parties contractantes de l'Arrangement de La Haye figure à la fin du présent rapport (voir page 17).

Communications électroniques

Une plate-forme pour le dépôt électronique des demandes internationales est disponible depuis le mois de janvier 2008 sur la partie du site Web de l'OMPI consacrée au système de La Haye. Le formulaire électronique est sans cesse actualisé afin d'améliorer l'interface utilisateur. L'interface a notamment été mise à disposition en français et en espagnol le 1^{er} avril 2010.

La popularité du dépôt électronique augmente régulièrement. Sur l'ensemble des demandes internationales reçues par le Bureau international en 2010, 1572 ont été déposées via l'interface de dépôt électronique. Cela représente 64% du nombre total des demandes et une augmentation de 56% du volume des demandes déposées par voie électronique par rapport à 2009.

Le 23 décembre 2010, une interface électronique (appelée interface de renouvellement électronique) a été lancée pour le renouvellement en ligne des enregistrements internationaux. Cette interface est disponible dans les trois langues de travail du système de La Haye, à savoir le français, l'anglais et l'espagnol. Elle offre aux utilisateurs la possibilité d'indiquer la portée du renouvellement de leurs enregistrements de manière plus précise qu'avec la version papier. En outre, l'interface de renouvellement électronique prend aussi en considération l'historique de l'enregistrement international à renouveler aux fins du calcul des taxes et permet aux utilisateurs de visualiser les reproductions des dessins ou modèles industriels contenus dans l'enregistrement.

Le *Bulletin des dessins et modèles industriels* ainsi que des statistiques mensuelles sur l'activité d'enregistrement sont publiés régulièrement sur la partie du site Web consacrée au système de La Haye.

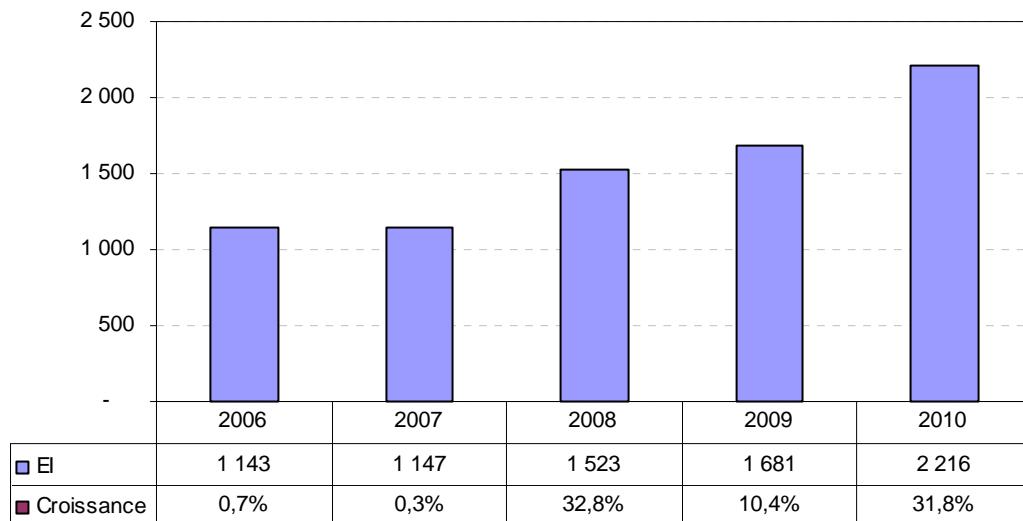
Développement juridique du système de La Haye

Le 1^{er} avril 2010, l'espagnol est devenu la troisième langue de travail du système de La Haye.

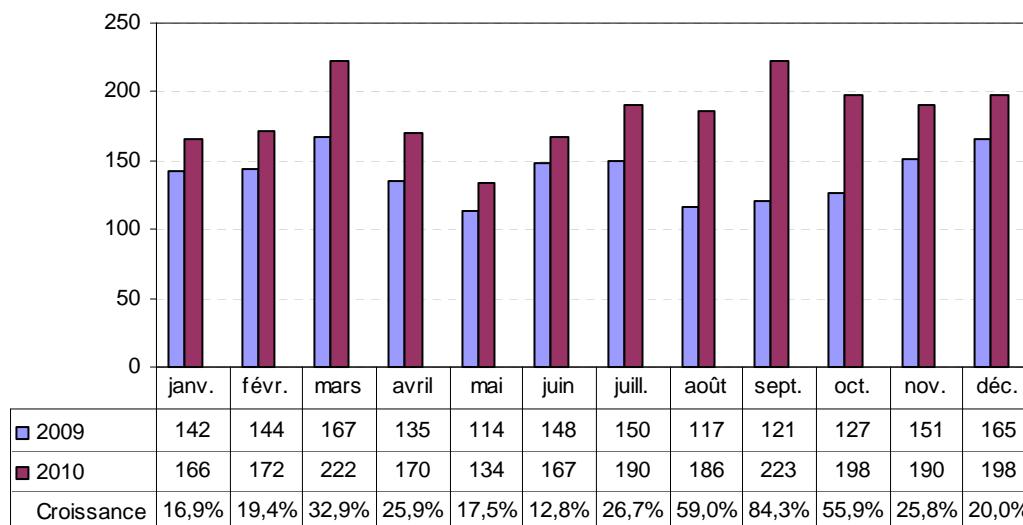
Le 1^{er} janvier 2010, le gel de l'Acte de 1934 est entré en vigueur. En outre, quatre consentements à l'extinction de l'Acte de 1934 ont été reçus des pays ci-après en 2010 : Allemagne, France, Liechtenstein et Pays-Bas pour Aruba, Curaçao, Saint-Martin et la partie hollandaise des Caraïbes (Bonaire, Saint-Eustache et Saba).

Graphique 1 - Enregistrements internationaux inscrits en 2006-2010

Taux de croissance par rapport à l'année précédente

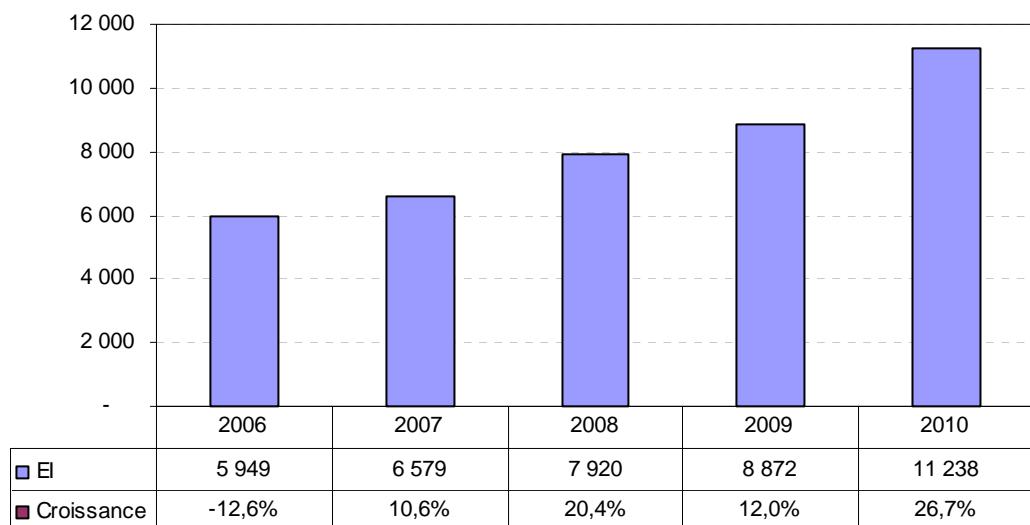
**Graphique 2 - Enregistrements internationaux inscrits en 2009-2010 (par mois)**

Taux de croissance par rapport à l'année précédente



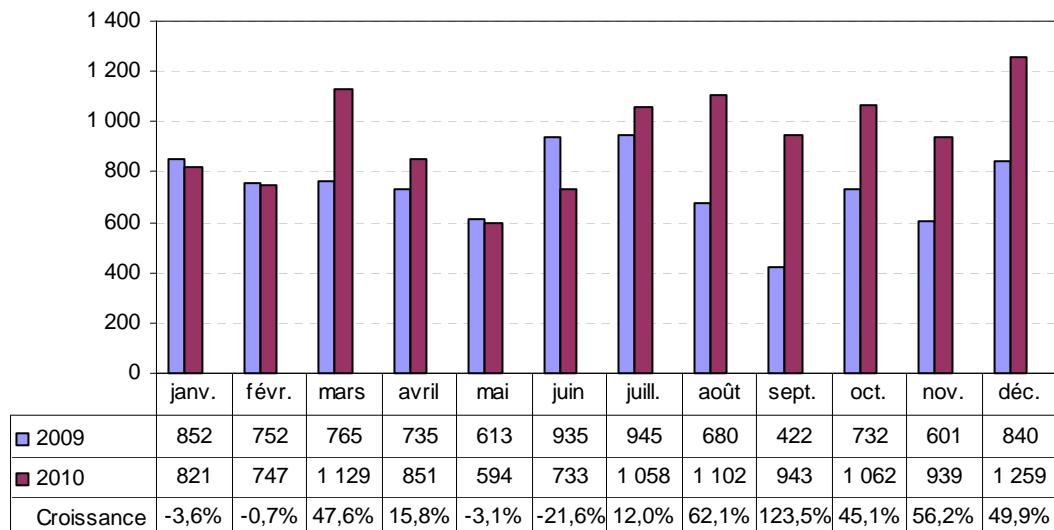
Graphique 3 - Dessins et modèles enregistrés en 2006-2010

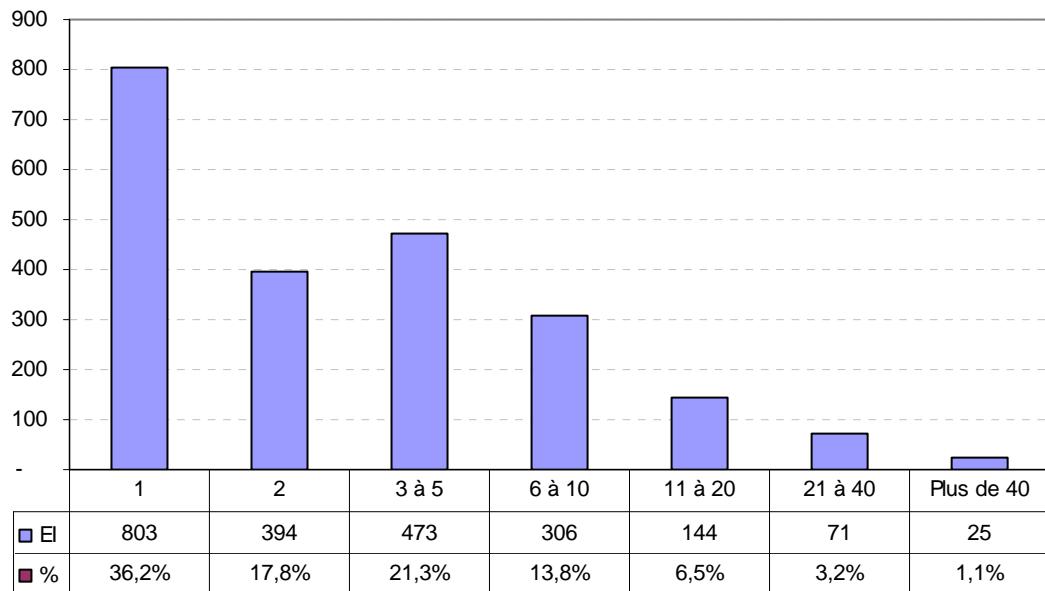
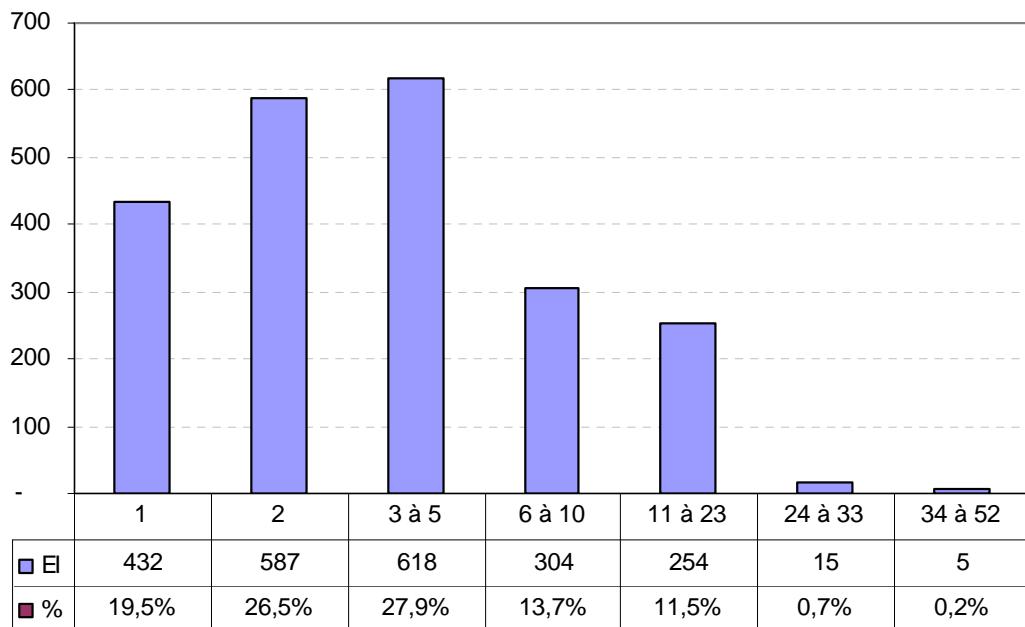
Taux de croissance par rapport à l'année précédente



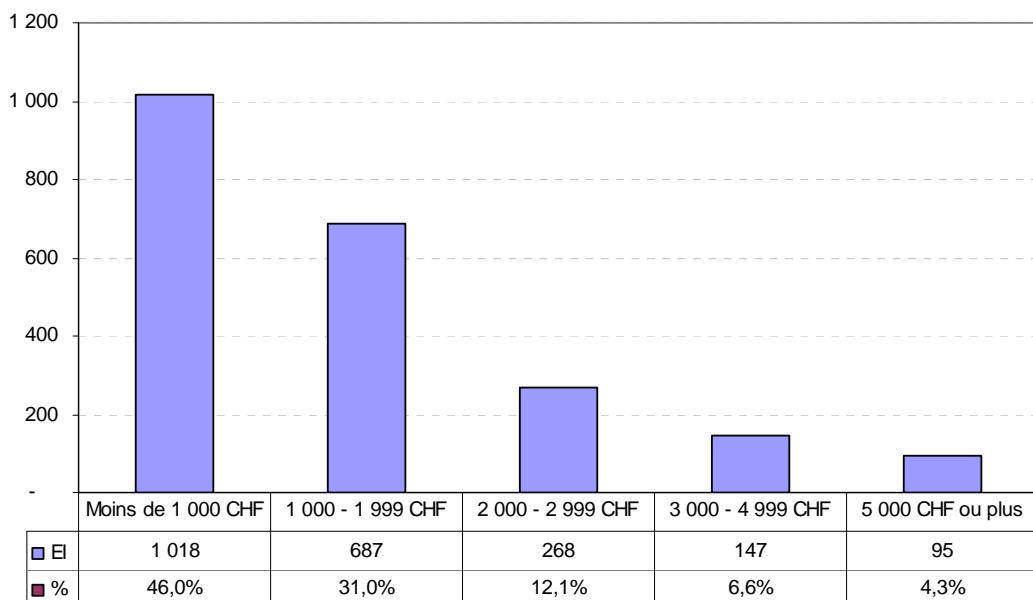
Graphique 4 - Dessins et modèles enregistrés en 2009-2010 (par mois)

Taux de croissance par rapport à l'année précédente

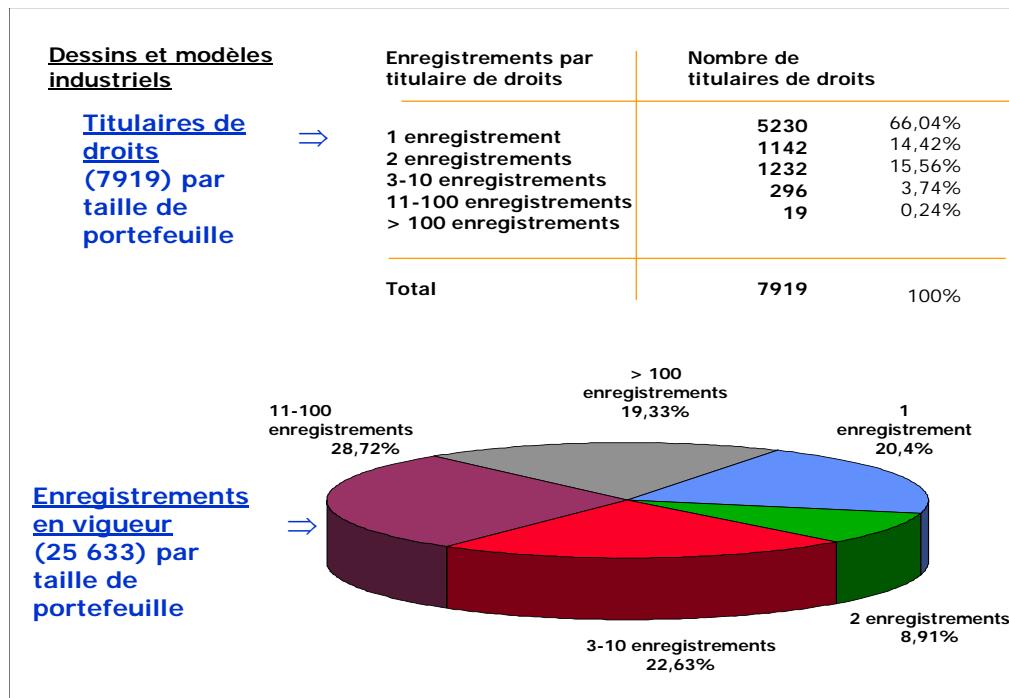


Graphique 5 - Nombre de dessins ou modèles par enregistrement international (2010)**Graphique 6 - Nombre de désignations par enregistrement international (2010)**

Graphique 7 - Montant des taxes payées par enregistrement international (2010)

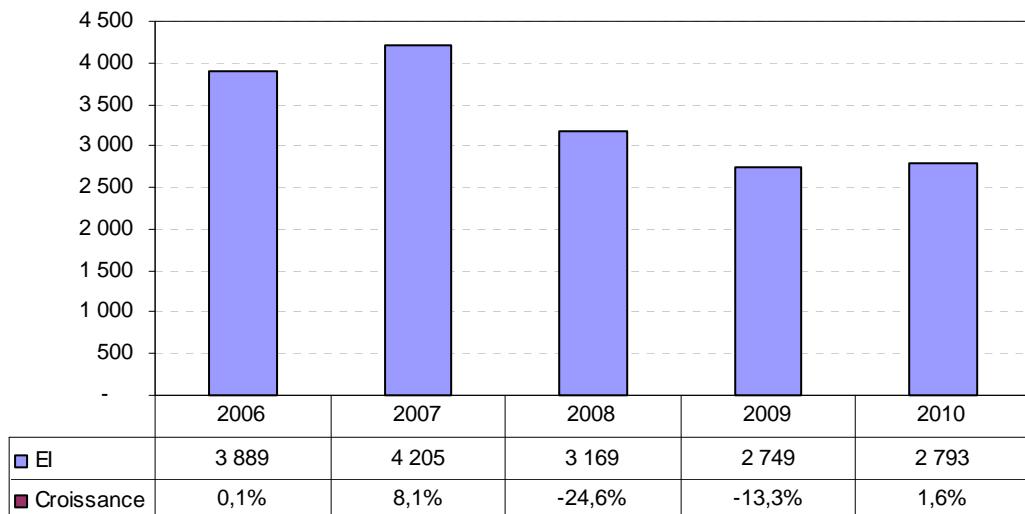


Graphique 8 - Enregistrements internationaux inscrits au registre international (au 31 décembre 2010)

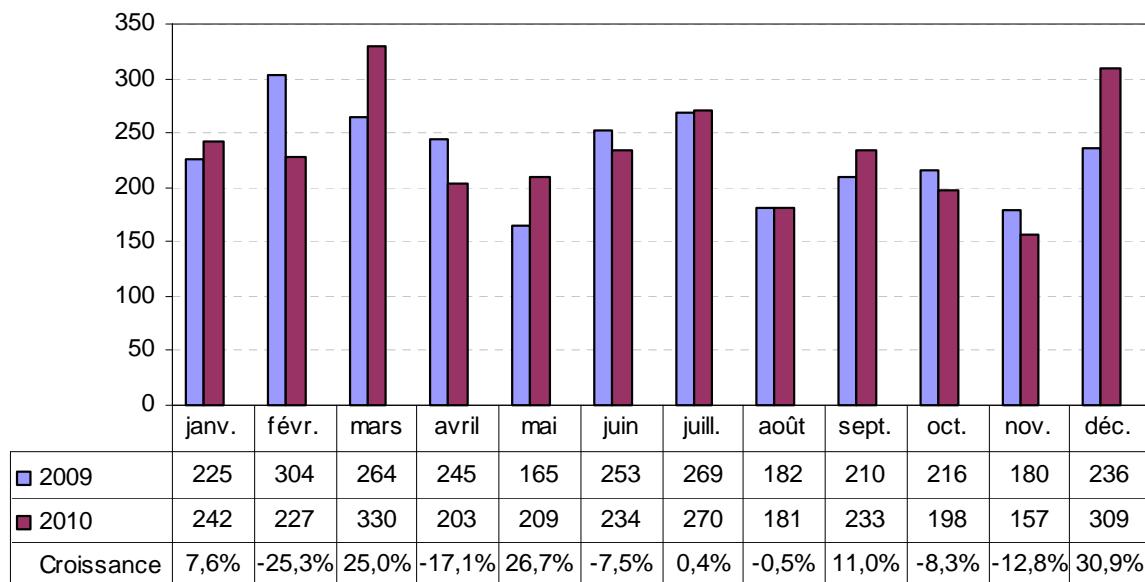


Graphique 9 - Renouvellements inscrits en 2006-2010

Taux de croissance par rapport à l'année précédente

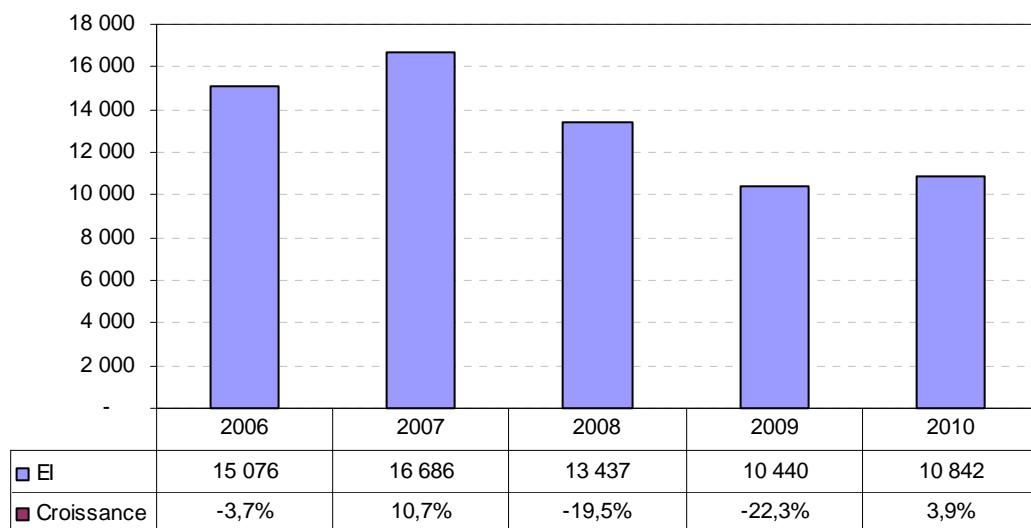
**Graphique 10 - Renouvellements inscrits en 2009-2010 (par mois)**

Taux de croissance par rapport à l'année précédente



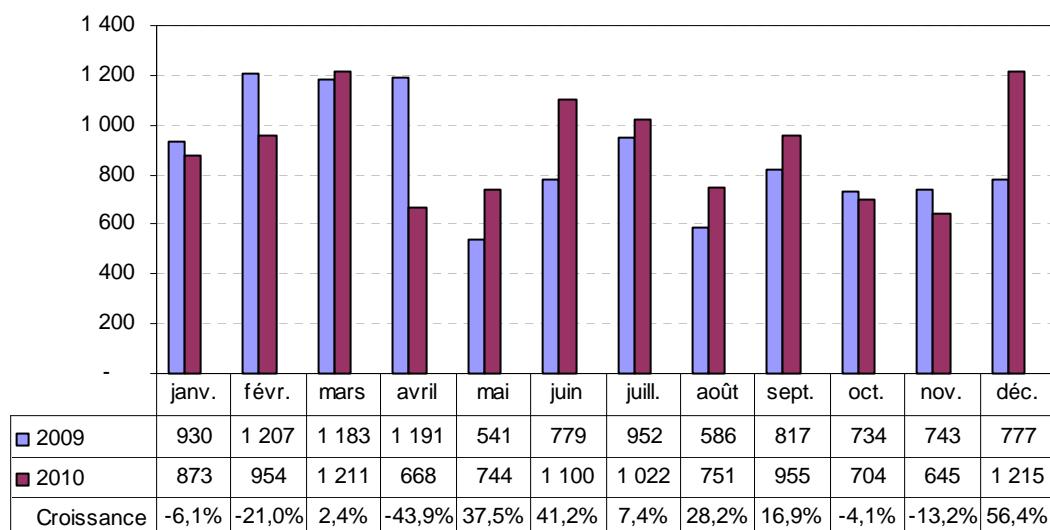
Graphique 11 - Dessins et modèles renouvelés en 2006-2010

Taux de croissance par rapport à l'année précédente



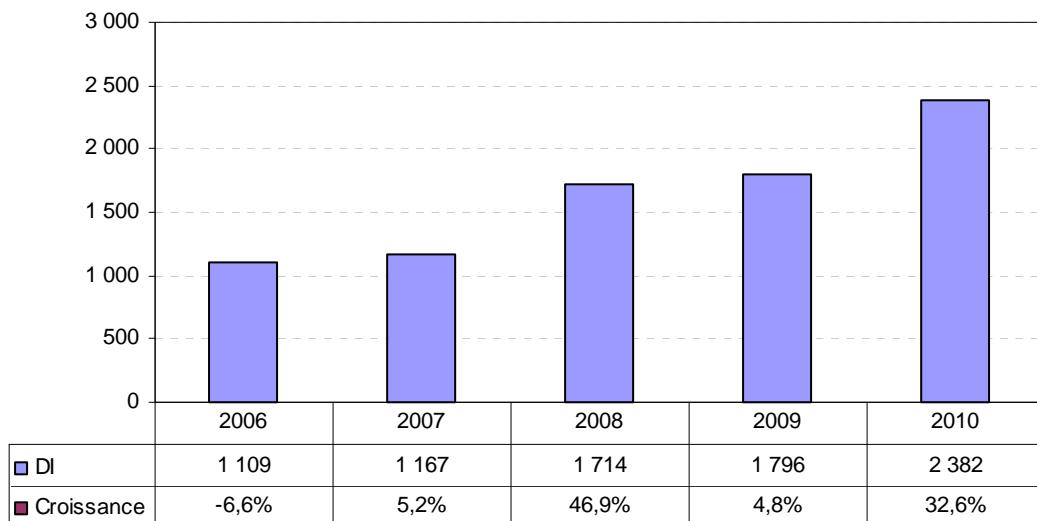
Graphique 12 - Dessins et modèles renouvelés en 2009-2010 (par mois)

Taux de croissance par rapport à l'année précédente

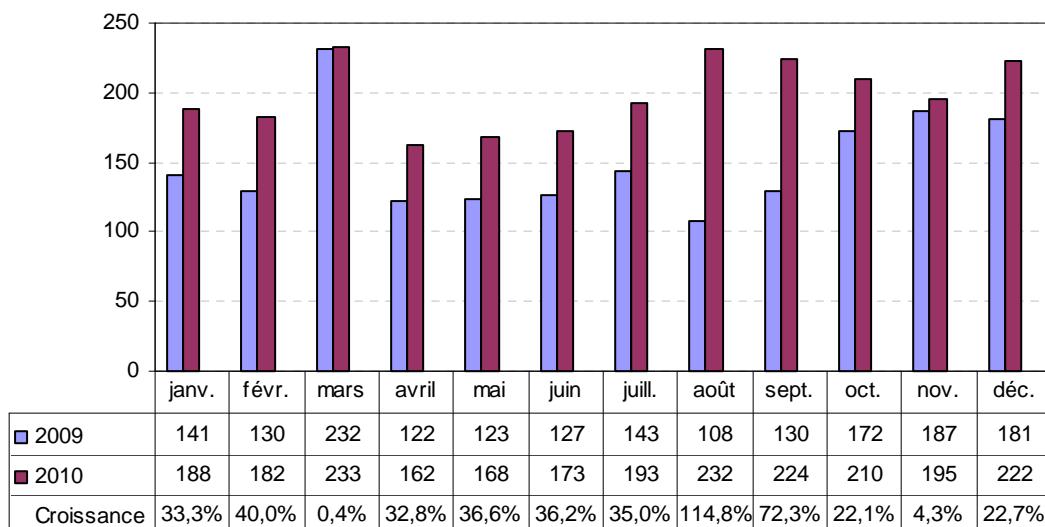


Graphique 13 - Demandes reçues en 2006-2010

Taux de croissance par rapport à l'année précédente

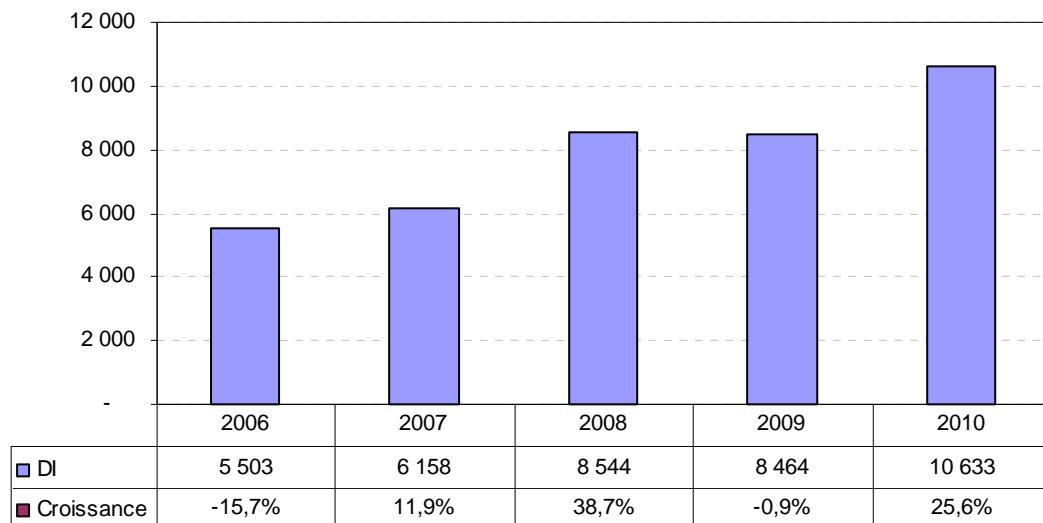
**Graphique 14 - Demandes reçues en 2009-2010 (par mois)**

Taux de croissance par rapport à l'année précédente



Graphique 15 - Dessins et modèles reçus en 2006-2010

Taux de croissance par rapport à l'année précédente



Graphique 16 - Dessins et modèles reçus en 2009-2010 (par mois)

Taux de croissance par rapport à l'année précédente

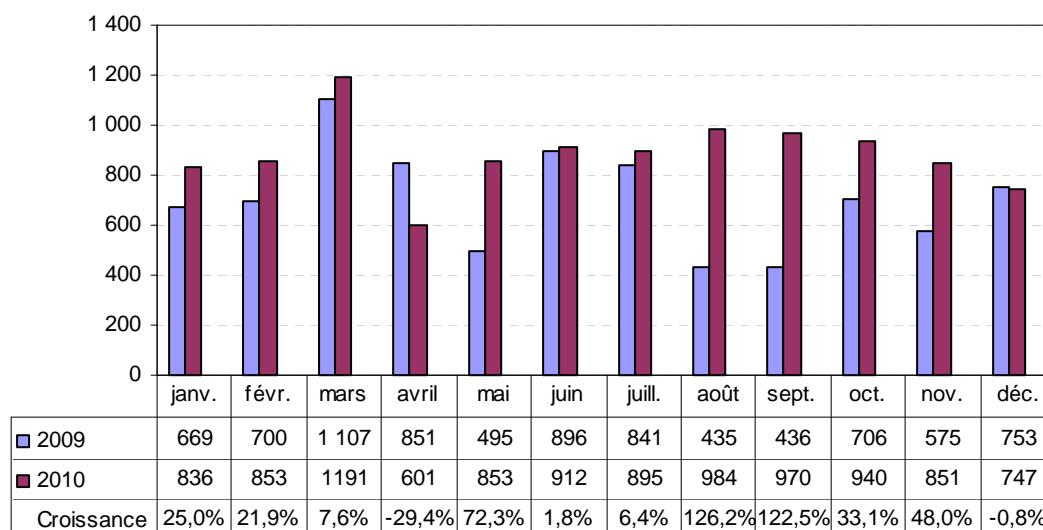


Tableau n° 3**Nombre de dessins ou modèles contenus dans les demandes internationales déposées, par partie contractante dont le titulaire tire son droit de déposer (2006–2010)**

Pourcentage par rapport au nombre total de dépôts en 2010 et taux de croissance par rapport à 2009

<u>Partie contractante dont le titulaire tire son droit de déposer</u>	2006	2007	2008	2009	2010	Part	Croissance
1 Union européenne (EM)	0	0	4 530	4 170	4 601	43,3%	10,3%
2 Suisse (CH)	1 422	1 295	2 398	2 809	3 415	32,1%	21,6%
3 France (FR)	909	1 341	1 048	969	1 022	9,6%	5,5%
4 Allemagne (DE)	1 597	2 010	20	0	812	7,6%	-
5 Turquie (TR)	105	117	216	138	287	2,7%	108,0%
6 Espagne (ES)	38	75	29	25	182	1,7%	628,0%
7 Liechtenstein (LI)	70	22	71	67	58	0,5%	-13,4%
8 Pologne (PL)	0	0	0	1	48	0,5%	4700,0%
9 Norvège (NO)	0	0	0	0	32	0,3%	-
10 Serbie (RS)	0	4	0	27	25	0,2%	-7,4%
11 Ukraine (UA)	44	6	15	3	21	0,2%	600,0%
12 Islande (IS)	0	0	3	2	16	0,2%	700,0%
13 Slovénie (SI)	4	15	11	15	16	0,2%	6,7%
14 République de Moldova (MD)	19	0	28	18	15	0,1%	-16,7%
15 Maroc (MA)	7	3	8	44	14	0,1%	-68,2%
16 Singapour (SG)	3	0	0	0	14	0,1%	-
17 Danemark (DK)	0	0	0	114	13	0,1%	-88,6%
18 Bulgarie (BG)	7	42	6	10	10	0,1%	0,0%
19 Arménie (AM)	0	0	0	3	8	0,1%	166,7%
20 Benelux (BX)	10	13	0	0	6	0,1%	-
21 Croatie (HR)	0	24	24	3	6	0,1%	100,0%
22 Ghana (GH)	0	0	0	0	3	0,0%	-
23 Bosnie-Herzégovine (BA)	0	0	0	0	2	0,0%	-
24 Hongrie (HU)	25	24	63	10	2	0,0%	-80,0%
25 Roumanie (RO)	21	5	41	7	2	0,0%	-71,4%
26 Estonie (EE)	0	0	3	0	1	0,0%	-
27 Géorgie (GE)	0	24	0	9	1	0,0%	-88,9%
28 Pays-Bas (NL)	544	523	1	0	1	0,0%	-
Autres	678	615	29	20	0	0,0%	-31,0%
Total	5 503	6 158	8 544	8 464	10 633	100,0%	25,6%

Tableau n° 4

Nombre de dessins ou modèles contenus dans les enregistrements internationaux, par pays dans lequel se situe l'adresse du titulaire

Pourcentage par rapport au nombre total de dépôts en 2010 et taux de croissance par rapport à 2009

Pays dans lequel se situe l'adresse du titulaire	2006	2007	2008	2009	2010	Part	Croissance
1 Allemagne (DE)	1 592	1 986	2 647	2 193	2 864	26,9%	30,6%
2 Suisse (CH)	1 393	1 218	2 004	1 858	2 635	24,8%	41,8%
3 France (FR)	877	1 348	1 108	954	998	9,4%	4,6%
4 Pays-Bas (NL)	532	515	498	846	867	8,2%	2,5%
5 États-Unis d'Amérique (US)	3	0	491	961	811	7,6%	-15,6%
6 Italie (IT)	341	271	401	528	551	5,2%	4,4%
7 Turquie (TR)	100	112	216	138	287	2,7%	108,0%
8 Autriche (AT)	60	97	128	156	231	2,2%	48,1%
9 Espagne (ES)	38	69	29	34	218	2,1%	541,2%
10 Luxembourg (LU)	22	8	30	56	208	2,0%	271,4%
11 Belgique (BE)	35	90	102	88	170	1,6%	93,2%
12 Grèce (GR)	279	235	23	45	163	1,5%	262,2%
13 Royaume-Uni (GB)	0	0	98	55	70	0,7%	27,3%
14 Finlande (FI)	0	0	187	92	65	0,6%	-29,3%
15 République tchèque (CZ)	0	0	52	12	63	0,6%	425,0%
16 Liechtenstein (LI)	70	22	71	67	58	0,5%	-13,4%
17 Suède (SE)	6	9	21	13	52	0,5%	300,0%
18 Danemark (DK)	0	0	51	167	51	0,5%	-69,5%
19 Pologne (PL)	0	0	6	3	48	0,5%	1500,0%
20 Norvège (NO)	0	0	0	0	32	0,3%	-
21 Serbie (RS)	0	4	0	27	25	0,2%	-7,4%
22 Ukraine (UA)	44	6	14	3	21	0,2%	600,0%
23 Islande (IS)	0	0	3	2	16	0,2%	700,0%
24 Slovénie (SI)	4	15	14	15	16	0,2%	6,7%
25 Moldova (MD)	0	0	0	0	15	0,1%	-
26 Maroc (MA)	7	4	8	47	14	0,1%	-70,2%
27 Singapour (SG)	3	0	0	0	14	0,1%	-
28 Monaco (MC)	0	6	10	9	13	0,1%	44,4%
29 Antigua-et-Barbuda (AG)	0	0	8	0	12	0,1%	-
30 Bulgarie (BG)	7	42	75	19	11	0,1%	-42,1%
31 Arménie (AM)	0	0	0	3	8	0,1%	166,7%
32 Croatie (HR)	0	16	24	3	6	0,1%	100,0%
33 Roumanie (RO)	21	5	34	7	4	0,0%	-42,9%
34 Chine (CN)	11	6	0	3	3	0,0%	0,0%
35 Émirats arabes unis (AE)	0	0	0	0	3	0,0%	-
36 Bosnie-Herzégovine (BA)	0	0	0	0	2	0,0%	-
37 Curaçao (CW)	0	0	0	0	2	0,0%	-
38 Hongrie (HU)	25	24	77	10	2	0,0%	-80,0%
39 Indonésie (ID)	0	1	0	0	2	0,0%	-
40 Estonie (EE)	0	0	3	0	1	0,0%	-
Autres	33	49	111	50	1	0,0%	-98,0%
Total	5 503	6 158	8 544	8 464	10 633	100,0%	25,6%

Tableau n° 5**Parties contractantes les plus fréquemment désignées (2010)****Nombre de dessins et modèles inscrits au registre international, par partie contractante désignée**

Taux de croissance par rapport à 2009 et pourcentage par rapport au nombre total de dessins et modèles industriels inscrits en 2010

<u>Nombre total de dessins et modèles inscrits au registre international</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>Croissance</u>	<u>Part</u>
Partie contractante désignée	2006	2007	2008	2009	2010	Croissance	Part
1 Union européenne (EM)	0	0	4 028	5 932	7 897	33,1%	70,3%
2 Suisse (CH)	5 275	5 387	6 185	6 178	7 736	25,2%	68,8%
3 Turquie (TR)	1 356	1 550	3 389	4 048	4 589	13,4%	40,8%
4 Singapour (SG)	1 149	1 474	2 168	2 409	2 448	1,6%	21,8%
5 Ukraine (UA)	2 122	2 238	2 393	2 056	2 332	13,4%	20,8%
6 Croatie (HR)	1 918	2 260	2 476	1 906	2 131	11,8%	19,0%
7 Monaco (MC)	2 072	2 496	2 114	1 683	1 634	-2,9%	14,5%
8 France (FR)	3 318	3 348	1 893	1 281	1 600	24,9%	14,2%
9 Maroc (MA)	2 056	2 017	1 971	1 596	1 545	-3,2%	13,7%
10 Allemagne (DE)	3 491	3 498	1 896	1 254	1 483	18,3%	13,2%
11 Liechtenstein (LI)	1 974	1 879	1 752	1 561	1 430	-8,4%	12,7%
12 Benelux (BX)	3 415	3 328	1 565	1 118	1 392	24,5%	12,4%
13 Égypte (EG)	2 562	2 051	2 056	1 488	1 369	-8,0%	12,2%
14 Italie (IT)	3 433	3 362	1 705	1 168	1 321	13,1%	11,8%
15 Ex-République yougoslave de Macédoine (MK)	1 481	1 838	1 847	1 310	1 179	-10,0%	10,5%
16 Monténégro (ME)	0	1 530	1 707	1 093	954	-12,7%	8,5%
17 Géorgie (GE)	1 232	1 125	1 206	983	929	-5,5%	8,3%
18 Bosnie-Herzégovine (BA)	0	0	0	304	879	189,1%	7,8%
19 République de Moldova (MD)	969	1 017	1 088	875	780	-10,9%	6,9%
20 Norvège (NO)	0	0	0	0	776	-	6,9%
21 Oman (OM)	0	0	0	534	732	37,1%	6,5%
22 Albanie (AL)	0	753	1 091	941	729	-22,5%	6,5%
23 Mongolie (MN)	750	695	951	756	709	-6,2%	6,3%
24 Serbie (RS)	1 976	2 098	1 421	733	695	-5,2%	6,2%
25 Arménie (AM)	0	199	949	801	631	-21,2%	5,6%
26 Kirghizistan (KG)	822	718	843	686	538	-21,6%	4,8%
27 Espagne (ES)	2 897	2 528	1 185	442	518	17,2%	4,6%
28 Belize (BZ)	927	779	742	625	475	-24,0%	4,2%
29 Slovénie (SI)	1 559	1 358	589	293	433	47,8%	3,9%
30 Lituanie (LT)	0	0	16	86	425	394,2%	3,8%
31 Grèce (GR)	2 035	1 957	970	368	406	10,3%	3,6%
Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OA)	0	0	11	132	256	93,9%	2,3%
33 Islande (IS)	67	76	229	342	231	-32,5%	2,1%
République populaire démocratique de Corée (KP)	1 141	1 139	911	306	206	-32,7%	1,8%
35 République arabe syrienne (SY)	0	0	187	464	193	-58,4%	1,7%
36 Hongrie (HU)	1 325	1 196	505	182	126	-30,8%	1,1%
37 Tunisie (TN)	2 578	2 442	2 157	1 940	99	-94,9%	0,9%
38 Namibie (NA)	132	36	201	201	96	-52,2%	0,9%
39 Lettonie (LV)	641	551	152	123	92	-25,2%	0,8%
40 Danemark (DK)	0	0	0	25	82	228,0%	0,7%

Liste des parties contractantes de l'Arrangement de La Haye au 31 décembre 2010

Albanie (60 et 99)	Monaco (34 et 60)
Allemagne (34, 60 et 99)	Mongolie (60 et 99)
Arménie (99)	Monténégro (60)
Azerbaïdjan (99)	Namibie (99)
Belgique (60)	Niger (60)
Belize (60)	Norvège (99)
Bénin (34 et 60)	Oman (99)
Bosnie-Herzégovine (99)	Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) (99)
Botswana (99)	Pays-Bas (34* et 60)
Bulgarie (60 et 99)	Pologne (99)
Côte d'Ivoire (34 et 60)	République arabe syrienne (99)
Croatie (60 et 99)	République de Moldova (60 et 99)
Danemark (99)	République populaire démocratique de Corée (60)
Égypte (34 et 99)	Roumanie (60 et 99)
Espagne (34 et 99)	Sao Tomé-et-Principe (99)
Estonie (99)	Sénégal (34 et 60)
Ex-République yougoslave de Macédoine (60 et 99)	Serbie (60 et 99)
France (34, 60 et 99)	Singapour (99)
Gabon (60)	Slovénie (60 et 99)
Géorgie (60 et 99)	Suisse (60 et 99)
Ghana (99)	Suriname (34 et 60)
Grèce (60)	Tunisie (34)
Hongrie (60 et 99)	Turquie (99)
Islande (99)	Ukraine (60 et 99)
Italie (60)	Union européenne (99)
Kirghizistan (60 et 99)	
Lettonie (99)	
Liechtenstein (34, 60 et 99)	(Total : 57)
Lituanie (99)	
Luxembourg (60)	
Mali (60)	
Maroc (34 et 60)	

Parties à l'Acte de 1934 (12)
Parties à l'Acte de 1960 (34)
Parties à l'Acte de 1999 (39)

[Fin du document]

* La dénonciation de l'Acte de 1934 par le Royaume des Pays-Bas prendra effet le 13 décembre 2011.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Adresse:

34, chemin des Colombettes
P.O. Box 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone:

+41 22 338 91 11

Fax:

+41 22 733 54 28

Site Web:

www.wipo.int